LA BELGIQUE

L'agitation en Belgique

Bruxelles, 16 janvier. — Aujourd'hui à midi est arrivé à la gendarmerie un ordre ministériel de la guerre de rappeler des classes de milice.

Cette mesure a pour but, disent-on, de parer aux troubles qui pourraient se produire à l'occasion de l'agitation révisionniste.

Le Repos du Lundi

Bruxelles, 16 janvier. — Les ligues ouvrières auraient signifié à toutes les administrations des houillères du Bassin de Charleroi, une déclaration générale de chômage pour tous les lundis à partir du mardi 7 février.

Le Courrier.

Cette déclaration aurait pour but d'obliger les administrations à employer plus d'ouvriers ou à réduire leur production.

Une lettre du bourgmestre de Bruxelles

Bruxelles, 16 janvier. — L'association libérale a décidé de faire précéder la grande manifestation à laquelle elle convie les habitants de Bruxelles mardi prochain par une série de grands meetings organisés à la fois dans tous les faubourgs et sur plusieurs points de la ville.

A l'assemblée générale de l'Association libérale de ce soir, le président donne lecture de la lettre suivante du bourgmestre de Bruxelles :

« Je lis dans les journaux que vous vous proposez d'organiser une manifestation publique qui commencera par un meeting sur d'une adresse à la Chambre des Représentants le jour de la reprise de ses travaux, mardi prochain. Je vous vous prier de régler l'arrivée et le départ de ses différents cortèges afin que la manifestation soit complètement terminée à 4 heures.

A partir de cette heure je ferai évacuer les abords du Parlement afin que la police puisse facilement réprimer les désordres qui pourraient se produire à la suite des décisions consistoriales, comme cela s'est fait le 18 février.

Le Comité de la Fédération des cercles de l'Université et de l'Ecole Vétérinaire de Bruxelles a engagé tous les étudiants à participer à la manifestation libérale qui aura lieu en faveur de la revision et du suffrage universel pour mardi prochain.

La manifestation de Bruxelles

Bruxelles, 16 janvier. — A la suite du grand bruit que la manifestation à laquelle l'association libérale convie la bourgeoisie bruxelloise, serait interdite par le gouvernement.

L'*Etoile belge* annonce que M. Hurez, président de l'association libérale s'est rendu auprès du président de la Chambre pour le prévenir qu'il renoncera mardi prochain, au nom de la population bruxelloise, une pétition en faveur de la revision de la Constitution et du suffrage universel.

Le président a répondu qu'il était prêt à recevoir la pétition à son domicile. M. Hurez déclare que cette remise au domicile du président enlèverait toute portée à la manifestation projetée dont le caractère essentiellement public que et qui n'est en définitive que l'exercice d'un droit constitutionnel. Le président a demandé à réfléchir.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Un faux commissaire central

Vers le mois de décembre dernier, un sieur Polydore Devenez, 39 ans, calefeur, demeurant rue Royale, se présentait à la Brasserie Becker, il dit demander le patron, le prit à part en se faisant passer pour M. Gourt, le nouveau commissaire central et lui fit quelques observations, notamment sur la mauvaise tenue de l'établissement. Il revint le 30 décembre au soir et se fit servir une consommation, puis avisant le directeur, M. Pillard, il l'invita à prendre un café avec lui et entama une conversation. Il fit mander l'agent de police de service à la porte, lui fit prendre quelque consommation en se disant commissaire central, et l'interrogea sur un attentat récemment tout promit son appui.

Quelques instants plus tard Devenez voulut inviter les dames de l'orchestre à prendre quelque chose. Sur leur refus, il quitta ensuite la brasserie en se faisant reconduire par l'agent jusqu'à la Mairie.

Vers onze heures, Devenez avertit le poste du Grand'Garde qu'une rixe venait d'éclater chez Becker et l'invitant à faire opérer le désordre. Mais, comme aucune rixe ne s'y était produite, le chef de poste fit arrêter notre individu et le conduisit à la Permanence, où il a été interrogé.

Devenez est poursuivi pour usurpation de fonctions.

Trois témoins ont déposé hier devant le tribunal correctionnel, ce sont MM. Jules Pillard, directeur de la Brasserie Becker, Achille Lamirand, agent de police qui, le 30 décembre était de service à la Brasserie, Alphonse Brulé, caporal au 14e de ligne.

Le tribunal condamne Devenez à un mois de prison.

Sac d'un estaminet à Armentières

Vendredi 2 janvier, plusieurs individus, les nommés Jules Lethoor, 30 ans, journalier, Vergne Clovis, 25 ans, journalier, Huyghe Auguste, tisserand, 21 ans, et Louis Poissonnier, 21 ans, tisserand, entraînent à l'estaminet du Jardin des Oiseaux à Armentières, tenu par M. Alexandre Rogeux, et se faisaient servir une canette de bière.

Comme leur attitude n'était pas très rassurante, ce dernier leur refusa la boire. Aussitôt, Vergne et Poissonnier saisissent sur lui et à l'aide de leurs amis lui quelques verres brisent tout ce qui se trouvait dans l'estaminet.

Huguez et Dobbelaere.

Lorsqu'ils sortirent de l'estaminet, un jeune homme qui passait reçut un verre de la vitrine qui passait.

Ces derniers ont été condamnés : Lethoor à 6 mois de prison, P. d'amende; Vergne et Huyghe à 4 mois et 25 francs; Poissonnier à 4 mois et 16 francs.

Autres condamnations : J. Wandenberg, 20 ans, journalier à Tourcoing, 1 mois de prison pour vol d'une pièce de 5 francs au préjudice de Mlle Isabelle Vandercoutre, Alphonse, 28 ans, tisserand, trois mois de prison pour coups sur la femme Vermotte, demeurant à l'Adriessen, rue Dupont, Arpentieux, 1 mois et 500 francs d'amende; Hippolyte Mouret, 6 mois pour escroquerie.

Le Courrier.

Le Vin de Peptona de Chapoton rend la viande de bouef digérée par les plus délicats et beaucoup plus actif que les jus et extraits de viande; on nourrit avec lui les anémiques, les convalescents, les phtisiques, les malades privés d'appétit, dépouillés des aliments en ne pouvant les supporter par suite de leur intolérance. 2541

Les Cigarettes indiennes de Grimault et Cie sont le remède le plus prompt contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie, le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et Cie. 2541

La pâleur du visage, la décoloration des paupières, des lèvres et des gencives, l'appétit des plus capricieux, la surexcitation nerveuse, le dépérissement chez les jeunes filles, les jeunes gens, chez pour cause l'appauvrissement du sang en phosphates et en fer. Le Phosphate de fer soluble ferrugineux redonne au teint sa fraîcheur, ainsi que la coloration, à l'organisme sa vitalité; voilà pourquoi les médecins prescrivent le **Phosphate de fer soluble de Lerray**, tonique par ambilité séduit et dont l'action bienfaisante apparaît dès les premiers jours. 2572

Massage !!!

JEAN AIRENTI (de NICE)

MASSEUR-SPÉCIALISTE

2, Place Lakanal, Roubaix

TRAITEMENT DES MALADIES suivantes

Rhumatismes. — Goutte. — Foulures. — Entorses. — Paralysie. — Raideurs. — Coxalgie. — Lumbago. — Douleurs de côté. — Névralgie. — Constipation. — Maux de tête. — Insomnies. — Maux de estomac. — Dyspepsie. — Obésité. — Sinusite. — Migraine. — Amaigrissement. — Phlébite, Congestion, Varices. — Anémie. — Glandes. — Crampes de toutes espèces. — Sciatique. — Pose d'enveloppements froids.

Spécialité de MASSAGE MÉDICAL

Visite de 2 à 5 heures. — Se rend à domicile.

S'adresser rue du Grand-Chemin, 57, à ROUBAIX.

NOTA. — De nombreux certificats de notabilités médicales sont à la disposition du public.

Tarif : Les indigents gratuitement.

Les grandes pensionnaires ne entreprises sont

TRIBUNE PUBLIQUE

Monsieur,

Dans l'intérêt de tous les commerçants et aussi des débiteurs, principalement du pays des campagnes, le seul devoir vous serviront les observations suivantes, vous prient de les faire parvenir dans votre journal.

1. — La Chambre de commerce de Cambrai vient de mettre le vœu que le projet de loi, présentement en discussion au parlement et qui a pour objet, entre autres dispositions de rendre les juges de paix compétents pour connaître les litiges commerciaux jusqu'à 300 francs, ait dernier ressort ne soit pas adopté, avant notif d'instituer les attributions et prérogatives des tribunaux de commerce issus du suffrage direct de leurs justiciables.

Avec la loi actuelle, le négociant qui fournit pour 300 francs à l'un de ses collègues et à un détaillant et qui ne peut ni ne veut pas, est obligé, pour avoir une inscription hypothécaire sur les biens présents et à venir du sous-détaillant, d'aller, quand bon lui semble, le mobiliser ou les immeubles de ce dernier, de le faire assigner au tribunal de commerce, S'il le commerçant détaillant ne se siège de ce tribunal, il est obligé de remettre son pouvoir à un avoué qui a un avocat pour faire parler l'affaire au rôle, le représente au tribunal, prendre jugement et inscription et enfin remplir les autres formalités pour que le jugement obtienne force de chose jugée.

Toute cette procédure coûte, son mandataire lui réclame environ 120 francs de frais et honoraires, tandis que si le juge de paix était compétent, il n'aurait qu'à s'assurer à l'huissier du chef-lieu de canton du débiteur et à payer environ 15 francs de frais et honoraires, pour avoir les mêmes garanties.

2. — La Chambre de Commerce de Lille a stabord sur la législation des saisies-arrêts le projet suivant, en réponse à une enquête que le gouvernement fait faire. Elle propose d'admettre l'insaisissabilité complète de petits salaires au dessous de 3 francs par jour, de fixer au dixième la quotité saisissable des salaires quotidiens de 3 à 5 francs et au cinquième celle des salaires dépassant ce chiffre.

Il est d'usage dans tous les pays que les marchands et propriétaires font des avances et des

Nouvelles à la Main

Un monsieur demande de la poudre insecticide.

— Quel numéro ? Interroge le commerçant.

— Mais je ne sais pas moi !... *Je ne les ai pas comptées !*

Gontran est le d'autre dit un vieux roué de l'usurier.

— Vous demandez une bien grosse somme. Quelle sorte de garantie pouvez-vous donner ?

— J'ai... deux oncles fin-de-siècle.

BRUTE-MAISON.

Gazette des Théâtres

Lohengrin à l'Opéra. — Un journal de Paris prétend que Mme Rose Caron aurait disposée à venir chanter à l'Opéra avant vous avez de dépenser 100.000 francs pour monter cet opéra, obligée de remettre de l'instruction publique et des beaux-arts, Mme Rose Caron a jusqu'à demain pour y donner sa réponse.

Voici la réponse de notre suivante :

Au ministère de l'instruction publique et des beaux-arts, on ne nous a pas encore renseignés, il nous a du reconnu qu'aucune demande de jouer l'opéra *Lohengrin* n'avait été jusqu'ici adressée au ministère. Mme Rose Caron a pu avoir voulu avant